

CHARTRE DÉONTOLOGIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

PREAMBULE

En qualité d'organisme de formation, Allipro-RH situé à Marseille et représenté par Madame Audrey FELLICE, gérante et formatrice, propose des prestations d'accompagnement à la VAE. La gérante d'Allipro-RH, habilitée également en qualité d'accompagnante VAE, propose ces prestations en face à face ou 100% à distance. Dans les deux cas, les rendez-vous sont fixés selon un planning défini avec le bénéficiaire, et ce, sur la durée déterminée contractuellement avec ce même bénéficiaire.

Cette présente charte d'Allipro-RH a pour but d'établir un cadre protégeant les bénéficiaires. Elle vise à formuler des points de repère déontologiques, compte tenu des spécificités de l'accompagnement en tant que processus d'appréciation des domaines de compétence d'une personne dans ses diverses expériences professionnelles antérieures et/ou actuelles.

Ces règles de déontologie sont applicables sur tout accompagnement VAE et ce quel que soit le diplôme, le titre ou le certificat de qualification professionnelle qui doit être inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Cette charte qualité, en cohérence avec les préconisations de la politique nationale en ce domaine, a pour objectif de formaliser le cadre d'une démarche qualitative des prestations de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

LES ENGAGEMENTS D'ALLIPRO-RH

- I. Fournir une information claire et indépendante sur le choix de la certification, les procédures et les étapes et le suivi post jury d'une démarche VAE.
- II. Proposer des conditions d'accueil adaptées.
- III. Établir une proposition individualisée adaptée à vos besoins.
- IV. Disposer des ressources documentaires et multimédia nécessaires à la valorisation de votre expérience.
- V. Mettre à votre disposition des professionnels expérimentés (Réfèrent unique) garants d'une qualité de prestation.
- VI. Faire évaluer chaque accompagnement par le candidat.

I. Fournir une information claire sur les procédures et les étapes d'une démarche VAE.

Allipro-RH est à votre disposition pour vous fournir les informations nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche VAE.

- a. Apporter les informations utiles à l'appréhension par le candidat des modalités de réalisation d'une démarche VAE.

- b. Communiquer les coordonnées et faciliter la mise en relation avec les organismes publics et privés en lien avec votre démarche.
- c. Fournir les informations précises sur les modalités de financement et prises en charge de votre démarche VAE.

II. Proposer des conditions d'accueil adaptées

- a. Recevoir votre demande en toute confidentialité et neutralité.
- b. Faciliter vos démarches par l'établissement d'une convention VAE.
- c. Attribuer un interlocuteur qui sera votre référent unique tout au long de la prestation.

III. Etablir une proposition individualisée adaptée à vos besoins

- a. Répondre à votre demande d'accompagnement dans les trente jours.
- b. Établir une proposition individualisée adaptée à votre objectif.
- c. Établir avec le candidat un programme et un calendrier.

IV. Disposer des ressources documentaires et multimédia nécessaires à la valorisation de votre expérience

- a. Mettre à votre disposition le référentiel de la certification visée.
- b. Donner les moyens d'accès documentaires ou multimédia (entre autres pour le RNCP).
- c. Disposer d'une connexion Internet et d'outils bureautiques (pour les accompagnements en présentiel).

V. Mettre à votre disposition des outils méthodologiques garants d'une qualité de prestation.

- a. Mettre à disposition des outils et supports d'analyse d'expérience adaptés à votre certification.
- b. Apporter un accompagnement méthodologique rigoureux dans le cadre des séances de travail.
- c. Garantir la qualité des prestations d'accompagnement proposées :

Six ou sept étapes :

1. Une réflexion approfondie permettant de restituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel.
2. Un retour sur votre parcours : Il vous est demandé de faire un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou titre visé.
3. Un entretien d'analyse descriptive de vos activités : Les questions de l'accompagnateur vous permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.
4. Une assistance à la description écrite de vos activités : vous devez présenter par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement. A ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation.
5. Une préparation de votre entretien avec le jury : L'accompagnateur vous expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre expérience. Il vous prépare à la présentation orale et au développement de certains points de votre expérience.
6. Et/ou, le cas échéant : Une préparation à une mise en situation professionnelle ; l'accompagnateur vous présente les conditions de cette mise en situation professionnelle.

Notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.

7. En cas de validation partielle, un suivi post VAE est inclus dans la prestation d'accompagnement afin de déterminer les options possibles afin de terminer le processus de VAE dans les délais impartis.

Le candidat reste le seul responsable de ses décisions et productions. L'accompagnateur a un devoir de neutralité au regard de la qualité des compétences identifiées et développées par le candidat. Son rôle est principalement technique, orienté sur l'approche organisationnelle et méthodologique du livret 2.

VI. Faire évaluer chaque accompagnement par le candidat

Chaque accompagnement VAE doit faire l'objet d'une fiche d'évaluation à chaud et à froid.

LOCALISATION

Dans le cadre des accompagnements VAE, Allipro-RH exerce 100% à distance, en mix distanciel/présentiel ou en face à face dans un bureau dédié au sein de son cabinet à Marseille. Cet espace dédié est propice à des prestations d'accompagnement (calme, bureau permettant la confidentialité, accès à un ordinateur et wifi pour recherches). Les accompagnements effectués à distance par visioconférence et avec accès individuel et sécurisé à une plateforme en e-learning, se font en entretien personnalisé avec l'accompagnante.

LES OBLIGATIONS DU CABINET

Allipro-RH est engagé dans une démarche de processus qualité défini par France Compétences visant la certification Qualiopi en 2023.

Allipro-RH s'engage à respecter chacun des points de la présente charte afin de garantir aux bénéficiaires le meilleur accompagnement possible dans le respect de l'éthique et des attendus professionnels.

À Marseille, le 27/03/2023

ALLIPRO-RH SARL

Audrey FELLICE

Gérante et accompagnatrice en VAE

